



COMPTE RENDU DU COMITE TRAVAUX ET PATRIMOINE DU 15 FEVRIER – 19H00

MAIRIE DE SAINT-USAGE
21170

Présents : Madame Valérie HOSTALIER (jusqu'à 20h00), Monsieur Alain IMBERT, Monsieur Suayib CAKIR, Monsieur Roger GANEE, Madame Aurélie LABELLE,

Absents : Monsieur Marc GOUDOT, Monsieur Jean MATHELIN Monsieur Serge ESPRIT,

Excusés : Monsieur, Rachid BOULAHYA, Monsieur Jean-François GANEE, Monsieur Jérémy POILLOT, Madame Marie Laure CARTIER,

Secrétaire de séance : Lilian DE SOUSA, secrétaire général

I. MARCHÉ PUBLIC - AMENAGEMENT AIRE MULTISPORT INTERGENERATIONNELLE (PRESENTE PAR MONSIEUR LUDOVIC LIGNIER

Madame le Maire ouvre la réunion en présentant brièvement le sujet et donnant la parole à Monsieur Ludovic LIGNIER, maître d'œuvre. Monsieur Roger GANEE interroge Madame le Maire et le maître d'œuvre sur le mode de désignation de ce dernier. Monsieur LIGNIER explique que c'est un choix de l'exécutif, que ce dernier était « le meilleur » et le mieux disant. En outre, il a été choisi, car il avait connaissance du secteur suite à ses travaux pour le parking, le bassin de rétention, la ZAE ou la gare d'eau pour la communauté de Communes. La loi de simplification suite au Covid permettant à la commune de choisir le maître d'œuvre sans passage devant le conseil jusqu'à 40 000 € HT. Madame le Maire rappelle que le projet avait été présenté fin septembre devant l'ensemble du Conseil Municipal invité, Monsieur GANEE n'était pas présent à cette réunion.

Monsieur LIGNIER rappelle le principe du marché public et présente les deux rapports d'analyses des offres.

Le marché est décomposé de la manière suivante :

- 2 lots ferme avec deux tranches optionnelles chacun

LOT 1 : TERRASSEMENT

Nom de l'entreprise	Montant de l'offre avant vérification en € H.T	Montant de l'offre après vérification en € H.T
NOIROT	115 971,70 €	115 971,70 €
PENNEQUIN	119 000,00 €	119 000,00 €
EUROVIA	134 835,20 €	134 835,20 €
ROGER MARTIN	128 217,57 €	128 217,57 €
PASCAL GUINOT	147 488,70 €	147 488,70 €

TABLEAU DES PRIX

Messieurs GANEE et CAKIR demandent le taux actuel d'éclairage leds sur la commune : Monsieur IMBERT répond que le pourcentage actuel est de 28 % et on passerait à 35%. 12 000 € d'économie/an en moyenne depuis l'extinction de l'éclairage en mars 2022.

Plan des bâtiments publics : Julien CHAVENTON pour 2 500 €

III. Lot 1 : Création d'un organigramme de clé pour les bâtiments communaux

Créer un système de clé organigramme, le principe 1 bâtiment, 1 clé

- Réduire de manière importante le nombre de clé des bâtiments. 90 clés aujourd'hui à 8 clés (+ petits outillages)
- Savoir qui dispose de telle clé et facturé en cas de perte : Objectif de sécurisation
- Difficulté de refaire les clés
- Simplifier le système avec des super pass

Mairie/SDF 3 clés

- Mairie – Secrétariat : 1 clé
- Mairie – Salle des – Fêtes : 1 clé
- Mairie – Vaisselles : 1 clé

Atelier technique/chaudières écoles : 1 clé

Ecole Elémentaire : 2 clés

- Ecole Elémentaire : 1 clé
- Ecole Elémentaire – Portail : 1 clé

Ecole maternelle : 2 clés

- Ecole maternelle : 1 clé
- Ecole maternelle – Portail : 1 clé

Salle des Associations : 1 clé

2 devis : Oudot serrurerie (pose + fourniture) ; 9 094.88 € TTC et Trenois Decamps (fourniture uniquement) : 4747.14 € TTC

La commission après l'étude propose de retenir le devis de l'entreprise Oudot Serrurerie pour 9 094.88 €

IV. Lot 2 : Changement système de chauffage Salle des Associations

Système actuel sous dimensionné et obsolète. Déréglage régulier par les utilisateurs de la salle

5 entreprises consultées : SASU THERMISOL, APJ Energies (avec une variante), Cédric LOUBRY SAS, et SAS GAUTHIER (pas de retour)

- SASU THERMISOL : 10 166.74 € : 2 groupes de 5.5kg avec une console et deux cassettes murales de marques Green – clé en main avec reprise
- APJ ENERGIES – cassettes murales en faux plafond : 11 199.41€ : 1 groupe de 9 kilos avec une console et un boîtier de protection et deux cassettes murales en faux plafond – clé en main
- Cédric LOUBRY – cassettes murales en faux plafond : 15 220.68 € : 1 groupe de 9 kilos avec une console et un boîtier de protection et deux cassettes murales en faux plafond – clé en main
- APJ ENERGIES cassettes murales : 10 562.59 € – 1 groupe de 9 kilos avec une console et un boîtier de protection et deux cassettes murales – clé en main

A l'unanimité, la commission décide de retenir le devis de l'entreprise APJ ENERGIES pour 11 199.41 €

Monsieur GANEE demande que l'entreprise AGE CLIM (entreprise qui a posé le système actuel) soit interrogée sur le fonctionnement de ce dernier.

V. Lot 3 : Installation de deux toilettes Sani-Broyeur dans le logement du 1 route de Dijon

Toilettes régulièrement bouchées en raison d'un problème de canalisation

Un devis (APJ ENERGIES pour 2 735 €) suite au refus des autres prestataires (SAS GAUTHIER, Vital Confort et Cédric LOUBRY)

La commission valide à l'unanimité la proposition, Monsieur IMBERT demande de différer l'investissement sur la deuxième partie d'année en cas de retour des locataires.

VI. Lot 4 : Remplacement de fenêtre et installation de stores dans la Mairie et remplacement de porte à l'école Élémentaire

Stores manuels et changements fenêtre dans le bureau du maire et la salle de réunion.

Stores solaires électriques dans le secrétariat

Changements de portes dans l'école

4 devis : SOCOREVE (12 096.80 €), Bourgeois Fermeture (16 724.40 €), Dexter (14 783.01 €), Wil and Co (19 500 €).

La commission valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SOCOREVE pour 12 096.80 €

VII. Lot 5 : Installation de VMC individuelles dans les appartements du 4 place des Ecoles

Problème de moisissure dans le bâtiment liée à l'isolation du bâtiment en 2021. Bâtiment vieillissant et peu adaptés pour une VMC collective. Difficultés de trouver une solution peu onéreuse et subventionnable. Subvention du SICECO (50% HT du devis) si les VMC sont hygroréglables (Type A ou B)

Entreprises consultées : SAS GAUTHIER (VMC autoréglable), CHB (boitier double flux), APJ Energies (VMC Hygroréglable de type B), Elex Electricité (VMC autoréglable), DAM électricité menuiserie (VMC Hygroréglable de type A)

La commission décide d'exclure les devis des entreprises ne pouvant pas bénéficier de subvention, soit la SAS GAUTHIER et Elex Electricité.

La commission après explication écarte également l'entreprise CHB

La commission demande une explication et la différence entre la VMC de type A et de type B.

Le secrétaire général explique que la VMC de type B est plus efficace, mais beaucoup plus onéreuse.

Techniquement, la différence se situe sur le principe que la VMC de type B sont également hygroréglable au niveau des entrées d'air.

Il reste deux devis : APJ Energies (VMC Hygroréglable de type B) pour 12 098.90 € et DAM Electricité (VMC Hygroréglable de type A) pour 7 245.60 €.

Après explication, la commission valide le devis de l'entreprise DAM Electricité pour 7 245.60 €

VIII. Lot 6 : Changement Leds bâtiments communaux

Conversion de l'éclairage néon des bâtiments de la commune par de l'éclairage leds

3 devis : DAM Electricité

Elex Electricité

Vaillard Electricité

Proposition d'écarter le devis de l'entreprise VAILLARD, car erreur sur le choix de l'éclairage et baisse de la luminosité jusqu'à 5 fois dans certaines salles. Monsieur IMBERT demande à refaire le devis Vaillard

La commission valide à l'unanimité le projet, Madame le Maire tranchera sur les devis et le choix du prestataire de ce lot avant le vote du budget, le 7 mars prochain.

La séance est levée à 22H05